dium, modo etiam Te cum suo hodierno Episcopo assidue cooperante, regatur utiliter, et maiora in dies in spiritualibus ac temporalibus suscipiat incrementa. Datum Romae apud S. Petrum, anno Domini millesimo nongentesimo quadragesimo nono, die decima Martii mensis, Pontificatus Nostri anno decimo. — A. L.

Pro S.R.E. Cancellario
+ F. Card. MARCHETTI SELVAGGIANI,
S. Collegii Decanus

LUDOVICUS KAAS, *Proton. Apost.*
ALFRIDUS VITALI, *Prot. Ap.*

Remaniement des limites du Vicariat du Keewatin.

Ce remaniement des limites du Vicariat du Keewatin eut lieu au début de la deuxième guerre mondiale. Ce fut aussi la raison pour laquelle le fait passa inaperçu en beaucoup de nos Provinces d'Europe.

Grâce à l'obligeance de la Chancellerie de l'évêché, Le Pas, Manitoba, nous pouvons donner ci-dessous quelques précisions au sujet des faits (I). Nous publierons aussi la lettre de postulation de S. Exc. Mgr. Martin Lajeunesse (II) et enfin le décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande (III).

I

A) Date de l'érection du diocèse de Régina et du *Vicariat Apostolique du Keewatin*: « *Quinto Kalendas Junii, A.D.* 1910 ».

N.B. - La copie du décret envoyée par le Secrétaire d'Etat est datée du 13 juillet, 1910. — Cependant, les A.A.S., p. 410 (1910) donnent le 4 mars, 1910 comme date de l'érection du diocèse de Régina et du V.A. du Keewatin.

B) Date du premier démembrement du Vicariat du Keewatin pour former la Préfecture Apostolique de la Baie d'Hudson: 15 *juillet*, 1925.

Cf. A.A.S. 1926, p. 88.

C) Deuxième démembrement du Vicariat du Keewatin lors de l'érection du diocèse de Saskatoon: 10 *juin*, 1933. Cf. A.A.S. 1934, p. 624.

D) *Projet de changement.*

Afin de rattacher à Churchill (V.A. de la Baie d'Hudson) tous les habitants qui tantôt (durant l'hiver) vivent sur le territoire du Keewatin et tantôt (en été) vont séjourner à Churchill, il est question, d'un commun accord avec S.E. le V.Ap. de la Baie d'Hudson, de reculer vers l'Ouest la frontière qui sépare les deux vicariats et de lui faire suivre le méridien 98 au lieu du 96, puis de prolonger la ligne de la limite sud jusqu'à son point d'intersection avec le méridien 98.

MARTIN LAJEUNESSE, O.M.I.
Vicaire Apostolique du Keewatin

Copie conforme par: PHILIPPE POIRIER, O.M.I.
7 *février* 1949

II

le 8 octobre, 1939.

Son Eminence
le Cardinal Fumasoni Biondi
Préfet de la S. C. de la Propagande
Piazza di Spagna 48
Roma, Italia

Eminence,

Avec le plus grand respect et la plus entière soumission, je viens solliciter Votre Eminence de bien vouloir modifier quelque peu les limites qui bornent au nord-est le Vicariat du Keewatin, en le séparant de celui de la Baie d'Hudson.

Ces limites (A.A.S. 1926, p. 89) sont actuellement ainsi décrites: « Parallelum 58 usque ad meridianum 96 ». Le changement proposé se lirait: « Parallelum 58 usque ad meridianum 98 ». Une carte ci-jointe montre d'une manière graphique la modification désirée.

Raisons de ce remaniements de limites.

Ce petit changement de frontières placerait sous la juridiction du même Ordinaire, celui du Vicariat de la Baie d'Hudson, un groupe d'Indiens Montagnais de quelques centaines qui, vu leur caractère nomade, passent habituellement l'hiver dans le Vicariat du Keewatin à y faire la chasse, ensuite vont séjourner durant l'été à Churchill (V.A. de la Baie d'Hudson) où ils trouvent des conditions de vie plus faciles.

Ces Indiens montagnais sont Anglicans, n'ont pas de missionnaire résidant et se montrent plutôt sympathiques à notre sainte religion. Il y a bon espoir de pouvoir les convertir. Pour y arriver nous estimons que la fondation d'une mission à Cariboo Lake, poste de traite situé à quelque 110 milles à l'ouest de Churchill serait nécessaire. Après avoir passé l'hiver avec ses gens le missionnaire pourrait les suivre à Churchill, résidence du Vicaire Apostolique de la Baie d'Hudson, continuer son oeuvre d'évangélisation et protéger son troupeau contre les agissements du Ministre Anglican qui vient les rencontrer là durant la belle saison.

Comme il est facile de vous en convaincre en jetant un coup d'oeil sur la carte, à cause de la situation géographique, la réalisation de ce projet est beaucoup plus facile au V.A. de la Baie d'Hudson qu'à moi-même.

C'est d'ailleurs ce que Son Excellence Mgr Arsène Turquetil, O.M.I., dont le zèle se passe de commentaire, a fort bien reconnu. Il veut bien consentir, comme en fait foi le document ci-joint, à voir s'agrandir encore son immense vicariat pour se charger de ces pauvres gens. Un de ses jeunes missionnaires est à apprendre actuellement la langue montagnaise dans une de nos missions.

Espérant, Eminence, que vous voudrez bien approuver ce projet qui n'a pour but que la gloire de Dieu et le salut des âmes, j'ai l'honneur d'être.

Votre tout dévoué serviteur en N.S. et M.I.

MARTIN LAJEUNESSE, O.M.I.
Vicaire Apostolique du Keewatin

Copie conforme par: PHILIPPE POIRIER, O.M.I.
7 *février* 1949

III

SACRA CONGREGATIO DE PROPAGANDA FIDE

DECRETUM

Vicarius Apostolicus de Keewatin cum comperisset quandam tribum Indorum vulgo Montagnensium ex suo territorio in finitimam regionem, quae ad Vicariatum Apostolicum Sinus de Hudson pertinet, mensibus aestivis migrare, ad maius eorundem incolarum bonum, opportunum duxit Sanctam Sedem per Exc.mum Delegatum Apostolicum in Canada postulare ut tota regio, quam Indi supra memorati incolunt, ex suo territorio segregaretur atque Vicariatui Apostolico Sinus de Hudson attribueretur.

Quam rem E.mi huius S. Consilii Christiano Nomini Propagando, in plenariis Comitiis die 8 h.m. habitis, tractandam susceperunt. Prae oculis autem habito consensu Vicarii Apostolici Sinus de Hudson necnon voto favorabili Ex.mi Delegati Apostolici in Canada, iidem E.mi Patres petitioni annuendum esse decrevere et regionem, de qua agitur, separandam esse a Vicariatu Apostolico de Keewatin atque Vicaciatui Apostolico Sinus de Hudson adnectendam censuere, ita ut fines inter duas illas Missiones linea parallela 58 et linea meridiana 98 deinceps habeantur.

Quam E.morum Patrum sententiam, in Audientia hesternae diei Sibi ab infrasripto huius S. Consilii Secretario relatam, SS.mus Dominus Noster Pius